



Recrutement

Chef de projet – Aménagements Urbains (H/F)

Contrat de projet

Emploi

Cadre d'emplois : Ingénieur (cat. A – Filière technique) / Attaché (cat. A – Filière administrative)

Service : Pôle développement - Service Aménagement

Début du poste : Dès que possible

Temps de travail : temps complet

Nature du contrat : contrat de projet (CDD 6 ans)

Contexte

Les Communes de L'Arbresle et de Sain-Bel sont toutes les deux engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain. A ce titre, elles mènent des réflexions liées à la revitalisation de leur centre-ville afin de pouvoir jouer leur rôle de centralité. Elles ont, de façons différentes, porté ces réflexions à travers des études et/ou la mise en place d'actions volontaristes.

Différents enjeux poussent les deux communes et la CCPA à engager de nouvelles réflexions en matière d'aménagements urbains.

Les principaux enjeux sont :

- **L'adaptation des mutations imposées par le SCOT** qui prévoit pour L'Arbresle et Sain-Bel des objectifs d'optimisation très forts du tissu urbain : 1 000 logements à L'Arbresle et 381 logements supplémentaires à Sain Bel sur les 20 prochaines années.
- **L'apaisement du centre-ville de Sain Bel** : qui nécessite une réflexion sur le devenir du centre de Sain Bel puis une mise en œuvre concrète d'aménagements, permettant un développement harmonieux, cohérent et également en sécurisant le trafic automobile, en créant un environnement plus agréable pour les résidents et les visiteurs en favorisant les modes de transport doux, tels que les zones piétonnières et les pistes cyclables.
- Le Rond-point vers l'ancienne cave coopérative est l'objectif premier à réalisé d'ici fin 2025 afin de sécuriser le quartier dont la population est en forte évolution.

- Accompagnement des études réalisés dans le cadre des Petites Villes de Demain (Plan Guide). Réflexion sur la traversée du Pont, croisement entre RD7 et la RD389 (voire études Département).

- **L'apaisement de L'Arbresle et l'évolution prévisible du quartier des Vernays** : A L'Arbresle, au regard de la densification déjà existante, de la superficie et les contraintes d'inondations, le secteur des Vernays, constitué aujourd'hui notamment de friches d'entreprises, est un secteur à très fort enjeux pour le développement urbain (résidentiel, activités tertiaires, commerces) et l'implantation d'équipements.

Ces équipements sont à même de contribuer à la structuration du bassin de vie du Pays de L'Arbresle. Par ailleurs, ce quartier pourrait être impacté par le contournement routier du centre-ville qui le traversera.

Il convient de penser l'impact de cette voie sur le quartier alentour entre zone commerciale et centre-ville.

Plus globalement, pour les communes de L'Arbresle et Sain-Bel, les enjeux d'accueil de nouvelles populations, d'apaisement des circulations, d'offre de services publics et d'offre commerciale nécessitent de porter des réflexions approfondies sur de nombreux autres secteurs :

- La mutation des quartiers des deux gares au regard du projet de contournement et du développement souhaité du tram-train (cf : conclusion des ateliers de territoire),
- La mutation du quartier du Chambard sur L'Arbresle - Renouvellement urbain, Renforcement de la mixité sociale, réalisation d'infrastructures permettant de mieux relier le quartier au centre-ville, aménagement d'espaces verts, ...
- L'équilibre entre développement du commerce de centre-ville et développement des zones commerciales – Lancement une étude de stratégie foncière sur les zones commerciales, OAP thématique « commerce » notamment sur L'Arbresle et Sain Bel, Convention de Veille et de Stratégie Foncière avec EPOA, ...

Afin de conduire ces différentes réflexions et projets d'aménagement urbain, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle recrute un chef de projet « Aménagements Urbains » qui interviendra avec et sur les communes de L'Arbresle et Sain-Bel.

Missions

Les missions principales du poste sont opérationnelles et viennent en complémentarité du poste de chef de projet petites villes de demain qui lui, doit s'assurer du pilotage de la démarche PVD.

Elles prendront en compte les différents éléments présentés ci-dessus.

Il est attendu du chef de projet qu'il s'intègre dans les dynamiques et projets déjà portés par les deux communes et la CCPA en veillant à s'appuyer ou venir en appui des différents services qui sont concernés par les enjeux présentés précédemment.

Les missions se déclinent de la façon suivante :

- **Comprendre les enjeux, les attentes et les priorités** des deux communes au regard des projets déjà engagés et du rôle de centralité joué par les deux communes.
Dans ce cadre, il s'agira de comprendre, analyser et prendre en compte les différentes études d'aménagement déjà menées par les deux communes et la CCPA et valider les attendus et priorités.

 - **Porter ou Piloter** techniquement et administrativement **les études et projets urbains**.
Dans ce cadre, il conviendra de piloter, coordonner ou réaliser les diagnostics en régie, études préalables, techniques de programmation urbaine et pré-opérationnelle

 - **Participer à la définition des modes opératoires** des différents « sous-projets » constituant l'ensemble du projet urbain sur les deux communes : stratégie foncière, renouvellement urbain, recherches de partenariats publics et/ou privés, modes de financements

 - **Accompagner à la décision politique pour valider des scénarios d'aménagements** réalistes tenant compte des priorités des deux communes, de la faisabilité techniques et des calendriers de réalisation.

 - **Définir le besoin, le type de procédure et rédiger les cahiers des charges** techniques des marchés, contrats d'aménagement,...
- Il s'agira de définir les modalités de mises en œuvre, de proposer les types de procédures d'aménagement en fonction des projets retenus, de rédiger les cahiers des charges et assurer le suivi des procédures administratives d'aménagement.
- **Coordonner l'avancement des programmes de travaux** des différentes opérations en lien avec les partenaires (Services de l'Etat, aménageurs, EPORA, SERL...) et les services des communes et de la CCPA et en cohérence avec les projets d'ensemble et leurs calendriers.

 - Assurer une animation et un pilotage des missions en veillant à **s'appuyer sur les compétences des différents services** des deux communes, de la CCPA et les différents partenaires (Département, Services de l'Etat, SYTRAL Mobilités, SYRIBT, Syder, Concessionnaires, bureaux d'études,)

Profil souhaité

De formation supérieure (Aménagement urbain / urbanisme), vous disposez :

- D'une expérience solide dans le portage de projet d'aménagement/renouvellement urbain.
- D'une connaissance des acteurs de l'aménagement et des partenariats possibles.
- D'une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités
- De très bonnes capacités de management/suivi de projets
- Des aptitudes professionnelles et savoir-être suivants :
 - Aptitude à l'écoute, la négociation et la concertation
 - Rigueur, organisation et autonomie
 - Prise d'initiative

Capacité d'adaptation
Disponibilité et réactivité
Travail en équipe, coopération

- Des acquis professionnels et savoir-faire suivants :
Capacités d'analyse et de synthèse associées à des qualités rédactionnelles pour l'élaboration de notes, cahier des charges, rapports, comptes rendus, etc.
Animation et conduite de réunions
Maîtrise des logiciels de bureautique, de messagerie

Rémunération et conditions de travail :

Rémunération statutaire, régime indemnitaire, actions sociales (participation à la prévoyance, CNAS, AOC, Tickets Restaurants, Forfait Mobilité Durable).

Poste ouvert aux contractuels.

Moyens mis à disposition du poste : ordinateur portable, téléphone portable, véhicule en pool.

Télétravail possible.

Poste à pourvoir dans les meilleurs délais.

Permis B.

Lieu de travail : siège de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle – 571 allée des grands champs 69210 SAIN BEL

Nous vous remercions d'adresser votre lettre de motivation + CV à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle - Monsieur le Président 117 rue Pierre Passemar - 69210 L'ARBRESLE ou par mail à emploi.ccpa@paysdelarbresle.fr